

Rhin-Meuse

INFOS



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**JOURNAL D'INFORMATION
DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE**
Établissement public du ministère en charge du développement durable

Dossier

**Réforme territoriale, anticiper
l'évolution de vos compétences**
pages 2-3

Eau et gouvernance

- Les PAOT, une dynamique de territoire
page 4

Eau et santé

- Les filières au service
de la protection de l'eau
page 5

Eau nature et biodiversité

- « Des moutons pour cultiver
le terroir de la ville... »
- Des cours d'eau comme symbole
d'un paysage
page 6

Eau et sensibilisation du public

- La cuisine au service
des milieux aquatiques
page 7

Eau et pollution

- « Des alternatives
au tout tuyau pour mieux gérer
les eaux pluviales »
page 7

Actualités

- Des médicaments bons
pour les cours d'eau
page 8

Vient de paraître

page 8





Marc HOELTZEL
Directeur général de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

UNE DÉCLINAISON TERRITORIALE

De nombreux indices montrent que le regard que porte la société sur les politiques environnementales change. Il y a une attente de plus d'environnement mais dès lors que cela entre en résonance avec des réalités ou des prises de conscience locales fortes. Les politiques de l'eau et de la biodiversité suivent évidemment ce chemin. Les exemples sont nombreux.

De là on découvre l'intérêt paysager d'un aménagement écologique d'un cours d'eau pour soutenir le développement du tourisme vert. Ici c'est plutôt la volonté de développer des filières alimentaires courtes fondées sur la protection des ressources en eau ou encore la redécouverte que l'eau est en interface forte avec les politiques de la ville et que la biodiversité est un levier pour changer l'image de nos centres urbains... Qu'importe la clef d'entrée ! C'est la preuve de réalités territoriales diverses et très dynamiques auxquelles l'agence de l'eau est appelée à s'adapter dans la durée, voire à amplifier puis à promouvoir.

C'est cette douce mutation qui est engagée et que je vous invite à découvrir à travers d'illustrations concrètes dans ce nouveau numéro.

Bonne lecture !

Rhin-Meuse infos - BP 30019 - 57161 Moulins-lès-Metz Cedex - Tél : 03.87.34.47.00 - **Internet** : www.eau-rhin-meuse.fr - N° 114 - novembre 2016 - **Sommaire de ce numéro** : La réforme territoriale - Les PAOT - Les filières - Des moutons en ville - Un projet de continuité écologique - Eaux pluviales - Des ateliers culinaires - Vient de paraître - Tirage : 16 000 exemplaires, diffusion par abonnement
Directeur de la publication : Marc Hoeltzel - **Rédactrice en chef** : Florence Chaffarod - **Rédaction** : Florence Chaffarod - Catherine Meyer - Anne-Sophie Petitdidier - Ont participé à ce numéro : Vincent Bachmann - Corinne Bascoul - Delphine Becker - Bruno Pellerin - Claire - Riou - Nicolas Venandot - **Documentation** : Béatrice Fernandez, Pauline Deletere - **Edition** : Agence de l'eau Rhin-Meuse, Délégation à la communication - BP 30019 - 57161 Moulins-lès-Metz Cedex - Tél : 03.87.34.47.00 - Fax : 03.87.60.49.85 - **Mel** : agence@eau-rhin-meuse.fr - **Imprimé par Est Imprimerie** - 57160 Moulins-lès-Metz - Tél : 03 87 38 34 00 - sur papier couché mat, 100% recyclé - **Mise en page** : Avance - ISSN : 1142 - 8589 - Dépôt légal : 2016 10 0320

Dossier Réforme territoriale, anticiper l'évolution de vos compétences

Les lois de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM) et la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la république, ou loi NOTRe vont modifier à très court terme les compétences des collectivités. Ces collectivités doivent se préparer, anticiper. L'agence de l'eau leur apporte une réponse concrète en finançant des études d'organisation locale des compétences de l'eau.



La réforme territoriale en cours impose aux collectivités de s'interroger sur leur structuration à venir : Quel regroupement pertinent ? Quelle opportunité quant à la prise en charge de compétences nouvelles ? Quel état des lieux du patrimoine à gérer ?...

A partir du 1er janvier 2018, la compétence "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" (GEMAPI) sera obligatoirement transférée aux communautés de communes, communautés d'agglomérations, communautés urbaines et métropoles.

Ces EPCI à fiscalité propre pourront transférer tout ou partie de cette compétence à des syndicats de bassins versants tels que les EPAGE (établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau, à vocation opérationnelle) ou les EPTB (établissements publics territoriaux, à vocation de coordination), existants ou à créer.

Ces mêmes collectivités se verront par ailleurs confier les compétences "eau potable et assainissement" au 1er janvier 2020 au plus tard. La compétence "assainissement" est une compétence

globale, non divisible, incluant l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et la gestion des eaux pluviales.

30% des cours d'eau orphelins

Avec cette nouvelle organisation des compétences locales dans le domaine de l'eau, le législateur souhaite favoriser une mutualisation des moyens et de fait une économie d'échelle, mais aussi la meilleure prise en compte de défis environnementaux. « Sur le bassin Rhin-Meuse, 1/3 des cours d'eau ne disposent aujourd'hui d'aucune maîtrise d'ouvrage alors que l'amélioration de leur fonctionnement est une des composantes incontournables pour l'atteinte du bon état des eaux » explique Bruno Pellerin directeur des aides et de l'action territoriale à l'agence de l'eau Rhin-Meuse. « Toujours sur le

bassin Rhin-Meuse, on dénombre actuellement près de 2 000 autorités organisatrices d'assainissement et d'eau potable dont la moitié sont des collectivités de moins de 500 habitants. L'objectif 2020 est de diviser ce nombre par 4 ». En 2020 ce nombre sera divisé par 10 voire même par 20 !

Des outils mis à disposition

Cette évolution à court terme nécessite d'anticiper les décisions à prendre autour de questions structurantes : quel regroupement pertinent ? Quelles incidences financières notamment en terme de convergence des prix sur l'eau ? Quelles opportunités quant à la prise en charge de l'ensemble des compétences ? Quel état des lieux du patrimoine à gérer ? Quelles marges de manœuvre financière, notamment en matière

de convergence des prix de l'eau ? Quels investissements nécessaires à moyen et long terme ?

Pour apporter des réponses concrètes à l'échelle locale (EPCI à fiscalité propre, bassin versant...), l'agence de l'eau accompagne les collectivités en finançant jusqu'à 80% des études d'organisation locale des compétences de l'eau (transfert de compétences, préfiguration de compétences, structuration de la maîtrise d'ouvrage, stratégie financière...). Plusieurs collectivités (cf témoignages) ont d'ores et déjà profité de cette opportunité considérée comme une aide à la décision. D'autres outils sont également mis à disposition comme des cahiers des charges type, ou des pages d'information dédiées, le tout pour anticiper et faciliter la prise de compétences. Renseignez-vous !

Nouvelles compétences relatives à l'eau et l'assainissement des communautés de communes (CC) et des communautés d'agglomération (CA) - Rappel du calendrier

	1 ^{er} JANVIER 2017 (POUR LES EPCI ISSUS DE FUSION)	1 ^{er} JANVIER 2018	1 ^{er} JANVIER 2020
Compétences obligatoires		Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	Eau - Assainissement (collectif, non collectif et eaux pluviales)
Compétences optionnelles	Eau pour les CA - Assainissement (collectif, non collectif et eaux pluviales)	Eau - Assainissement (collectif, non collectif et eaux pluviales)	
Compétences facultatives	Eau pour les CC		

Paroles d'acteurs

Dans le cadre de la réforme territoriale, plusieurs collectivités témoignent de leurs attentes quant aux études de stratégie. Si les problématiques sont parfois différentes, leurs regards convergent vers un objectif commun : celui de disposer d'un outil d'aide à la décision.

Communauté de Communes du Saintois (54) « Etre accompagné jusqu'à notre prise de compétences »

La communauté de communes du pays du Saintois, collectivité meurthe-et-mosellane regroupe 55 communes pour 14 600 habitants. Le Madon, le Brenon son affluent et la Moselle en limite nord est du territoire sont les 3 cours d'eau principaux. Si la communauté de communes gère aujourd'hui 14 compétences, elle ne dispose pas de celle relative à la gestion des cours d'eau et des inondations. « Le nouveau contexte réglementaire et le travail mené par l'EPTB Meurthe et Madon nous amène à nous questionner rapidement sur les conditions de mise en œuvre de cette compétence » explique Dominique Lemoine, président. Une première analyse, grossière, a été réalisée mais insuffisante pour répondre à l'ensemble des interrogations : quelle responsabilité des élus en cas de délégation ? Quel impact financier sur le budget intercommunal et sur les taxes locales ? C'est pourquoi nous avons décidé d'initier une étude avec l'intention de bénéficier d'un accompagnement jusqu'à la prise de compétence ». L'étude comporte 4 phases : un diagnostic technico-économique, la proposition de scénarios d'organisation territoriale (compétence prise en intégralité ? Délégation de tout ou partie... ?) « Il nous a paru également important d'intégrer dans cette étude une phase liée à une veille informationnelle et juridique afin de pouvoir tenir compte notamment des évolutions des textes de loi. » La dernière prestation du cahier des charges consiste en un accompagnement très opérationnel en matière d'organisation de la future gouvernance (calendrier des démarches, ressources humaines, rédaction des statuts, etc.).

Syndicat intercommunal des eaux Laffon Ladebat (55). Codecom du canton de Fresnes-en-Woëvre, Côtes de Meuse Woëvre et du Sammiellois (55)

« Une vision globale tout en permettant aux communes autonomes de se positionner »

Le Syndicat Intercommunal des eaux Laffon Ladebat (SIELL) et les Codecom du canton de Fresnes-en-Woëvre, Côtes de Meuse Woëvre et du Sammiellois (86 communes, 21 300 habitants) se sont engagés dans la réalisation d'un schéma de transfert des compétences eau potable et assainissement collectif et non collectif (eau pluviale y compris). Si le transfert vers le syndicat est effectivement envisagé pour les Codecom du canton de Fresnes-en-Woëvre, Côtes de Meuse Woëvre, l'organisation du service n'est pas encore définie ! C'est l'objectif de l'étude territoriale. Elle comporte comme phases clés un état des lieux administratif, technique et financier des services d'eau potable et d'assainissement existants sur le territoire des 3 Codecom, une identification et un comparatif des scénarii de transfert. « Avec cette étude réalisée sur une période de 2 ans, nous souhaitons mettre tous les atouts de notre côté pour faire le bon choix et assurer la continuité de la qualité de service actuel rendu et attendu, à la fois par les communes et abonnés. Cette période va également permettre aux communes autonomes, qui seront tenues informées de l'avancement de l'étude, de pouvoir se positionner d'ici l'échéance imposée de 2020 » analyse Lionel Jacquemin, président du SIELL.



Schéma de transfert des compétences signé entre les 3 Codecom et le syndicat intercommunal mais pas dans n'importe quelle condition. Une étude territoriale comme aide à la décision.



Signature du contrat de partenariat entre la collectivité et l'agence de l'eau Rhin-Meuse. L'étude de gouvernance comme point de départ pour prioriser les actions.

Communauté de communes de Bruyères Vallons des Vosges (88)

« Offrir une bonne lisibilité pour une gouvernance partagée »

La Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges est née le 1er janvier 2014 de la fusion de trois établissements publics de coopération intercommunale et de trois communes isolées. Près de 15 800 habitants vivent ainsi dans l'espace communautaire. Elle dispose actuellement de la compétence assainissement collectif et autonome et, à ce titre, a déjà réalisé de gros travaux pour la poursuite desquels, un contrat de partenariat vient d'être signé avec l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Ce contrat a été largement enrichi par d'autres actions s'inscrivant dans le domaine de l'eau. Ainsi l'idée de mettre en œuvre une bonne gouvernance de l'eau a pris corps. Celle-ci ne peut s'exercer sans sécuriser les budgets sur le moyen terme. Aussi une expertise financière a donc été décidée pour assurer à la collectivité une visibilité suffisante quant aux choix à faire dans le futur, sur les transferts de compétences à envisager, notamment en matière d'eau potable et de la compétence GEMAPI. L'étude a démarré au mois de septembre pour un rendu complet attendu dans un an. Elle constitue une étape indispensable avant les choix stratégiques à faire et la programmation des actions à réaliser. C'est en finalisant le contrat de partenariat récemment signé avec l'agence de l'eau que l'idée de réaliser cette étude de gouvernance est née. « Notre objectif initial était de disposer d'une expertise financière et fiscale afin d'avoir une programmation sur 20 ans des travaux d'assainissement à réaliser et avoir une bonne visibilité quant à nos marges de manœuvre » explicite Yves Bastien, président. Et puis la réforme territoriale est arrivée. « L'objet de l'étude s'en est trouvé élargi avec la perspective de transfert et de l'évolution des compétences « Eau » de la collectivité (assainissement collectif et non collectif, eau potable, GEMAPI) et de son impact financier ».

Syndicats des Niefs (57)

« Un rapprochement réfléchi de longue date »

Le bassin versant des Niefs comprend trois cours d'eau : la Nied Française, la Nied Allemande, Nied unie soit 1 500 kilomètres de cours d'eau, 170 communes, 100 000 habitants. Disposant d'une véritable assise territoriale, les 4 syndicats de rivière en présence ont très vite compris l'intérêt de travailler ensemble du fait de leur appartenance à un même bassin versant ; une pratique mise en œuvre depuis près de 20 ans. Logiquement, l'arrivée de la compétence GEMAPI ne les a pas pris de cours, elle a même été anticipée. « A travers l'étude de gouvernance initiée, nous souhaitons pérenniser notre histoire, notre technicité et notre savoir-faire et accompagner les politiques de territoires » analysent de manière conjointe les présidents des syndicats. 3 scénarios sont étudiés, de la simple mutualisation des moyens jusqu'à une fusion des 4 structures. Le bureau d'études sera également chargé d'accompagner les EPCI dans la mise en place de cette nouvelle gouvernance.

EN SAVOIR PLUS

• Des documents à disposition
Retrouvez sur les sites internet
www.eau-rhin-meuse.fr et
www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

- le cadre d'un cahier des charges pour la mise en place de la compétence GEMAPI
- le cadre d'un cahier des charges pour la réalisation d'une étude d'organisation des compétences de l'eau
- les compte-rendus de la mission d'appui technique GEMAPI du bassin Rhin-Meuse
- et prochainement un guide pour organiser la nouvelle compétence GEMAPI

• Votre collectivité est intéressée par une étude de gouvernance ? Contactez-nous !

- **Départements 08, 52, 55, 88**
Service territorial Moselle amont et Meuse :
mam@eau-rhin-meuse.fr / 03 87 34 46 83
- **Départements 54, 57**
Service territorial Moselle aval et Sarre :
mas@eau-rhin-meuse.fr / 03 87 34 47 04
- **Départements 67, 68**
Service territorial Rhin supérieur et Ill :
rsi@eau-rhin-meuse.fr / 03 87 34 47 53

Les PAOT, une dynamique de territoire

Et si l'atteinte du bon état des rivières et eaux souterraines offrait un nouveau départ à vos territoires ? Utopique ? Pas tant que ça... Les différentes actions menées à travers les plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT) à l'initiative des services de l'Etat et de l'agence de l'eau ont comme premier objectif la préservation ou l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques. A ce titre, ils ont une influence positive. Explications.

Rappelons tout d'abord que les plans d'actions opérationnels territorialisés (ou PAOT) élaborés dans chaque département identifient les actions prioritaires à mettre en œuvre avec un effet attendu sur la qualité des milieux aquatiques et de la ressource en eau. Déclinant le Schéma directeur et d'aménagement des eaux (SDAGE) et son Programme de mesures qui cadrent où et comment agir pour améliorer ces milieux et nos ressources, les PAOT véritable feuille de route des acteurs de l'eau, ciblent concrètement les secteurs géographiques concernés, les maîtres d'ouvrage impliqués et les délais de réalisation. Ces actions peuvent concerner plusieurs domaines : la protection des captages, la restauration des cours d'eau, des zones humides, l'assainissement, les activités économiques. Si ces domaines peuvent sembler indépendants les uns des autres, chaque action engagée a une incidence positive sur l'ensemble du territoire.

agricultures biologiques, et leur offrir de réels débouchés en termes de filières (lire par ailleurs page 5) tout en œuvrant à la pérennité de leur activité professionnelle et de leur savoir-faire. Mise en place de vente en circuits courts, approvisionnement des cantines locales, mise en place de débouchés pour certaines cultures sont autant d'actions originales qui permettront au territoire de bénéficier d'une économie locale intéressante tout en protégeant ses ressources naturelles.

Du captage à l'économie locale

En effet, se prémunir de toute dégradation et améliorer la qualité des ressources en eau de son territoire, c'est offrir à ses habitants une eau potable saine et protéger leur santé. C'est aussi, pour protéger cette même eau, accompagner les agriculteurs de son secteur pour qu'ils utilisent moins de pesticides ou se convertissent en

et agréable. C'est ne plus utiliser de pesticides dans ses jardins publics et ses parterres fleuris. C'est offrir aux enfants des espaces sains avec une biodiversité riche et locale. C'est montrer l'exemple et sensibiliser ses habitants à un espace vivant. C'est augmenter l'attractivité de son territoire. C'est aussi protéger son territoire d'éventuels dégâts d'inondations ou sécheresses et minimiser les coûts en cas de situation extrême.

Des projets aux travaux

Construire une station d'épuration, restaurer un cours d'eau, une zone humide c'est donner un sens commun à plusieurs projets. C'est fédérer différents partenaires, différents

professions autour d'une même ambition, pour un même territoire. C'est aussi pouvoir faire travailler des entreprises locales à la réalisation des travaux... Si l'ambition est avant tout d'atteindre le bon état des rivières et des eaux souterraines dès que possible, le rayonnement offert par les plans d'action opérationnels territorialisés va au-delà. Bien-être, santé, économie, attractivité sont autant d'incidences positives dont vos territoires peuvent tirer profit. Avec l'appui des services de l'Etat, l'agence de l'eau accompagne vos projets grâce à des aides pouvant aller jusqu'à 80% sur certains secteurs prioritaires.

De la rivière à l'attractivité

Restaurer les rivières et zones humides de son territoire, c'est offrir à ses habitants un cadre de vie naturel

Les PAOT 2016-2018, où en sommes-nous ?

L'ambition des PAOT est de mobiliser les acteurs (collectivités, agriculteurs, industriels, artisans, associations...) et les partenaires (services de l'Etat, agences de l'eau, conseils départementaux...) là où les efforts sont nécessaires pour l'atteinte du bon état des eaux, conformément aux objectifs de la directive cadre européenne sur l'eau. Ils ont été élaborés de manière concertée au sein de chaque mission interservices de l'eau et de la nature (MISEN), sous l'autorité du préfet.

Les actions prioritaires identifiées dans ces plans figurent également dans les priorités du programme d'intervention des agences de l'eau. Pour partager au mieux ces priorités, elles sont régulièrement présentées aux acteurs, notamment aux élus lors de forums départementaux, de réunions par cantons, ou d'assemblées générales.

Ces plans d'actions ont une durée 3 ans et sont actualisés chaque année.

Les plans d'actions 2016-2018 découlant des nouveaux programmes de mesures ont d'ores et déjà été présentés en MISEN dans les départements de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Moselle, de la Moselle et du Bas-Rhin. Ils seront très prochainement disponibles en téléchargement sur www.eau-rhin-meuse.fr.

Les filières au service de la protection de la ressource en eau

L'agence de l'eau Rhin-Meuse accompagne le développement de filières favorables à la ressource en eau telles que l'herbe, les cultures bas intrants ou encore l'agriculture biologique. Consciente de l'effet de levier que peut avoir le développement de ces filières pour la pérennisation d'une activité agricole compatible avec une bonne gestion de l'eau, l'agence de l'eau observe et agit en de multiples directions.



Le marché bus, un projet couplant insertion dans le tissu local et développement de l'agriculture biologique sur des territoires prioritaires pour la protection de l'eau.

Le développement des filières agricoles, notamment la filière des produits biologiques ou peu consommateurs d'intrants (de produits systèmes herbagers extensifs) est une solution que l'agence de l'eau valorise car « il s'agit d'une solution pérenne à la gestion et à la préservation de la ressource en eau ».

Etude de faisabilité comme étape préalable

Plusieurs études de faisabilité ont d'ailleurs été lancées dans le cadre de l'appel à projets « collectivités et captages » du printemps 2015. À travers ces projets lauréats, des collectivités comme le syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation de la Largue (68), le syndicat des eaux de Seille et Moselle (54), le syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace Moselle (67), la communauté de communes Ill et Gersbach (68)... souhaitent trouver des solutions innovantes et concertées. L'enjeu est d'importance : celui de protéger durablement leur ressource en eau. Les études ainsi lancées, et financées à 80% par l'agence de l'eau, doivent permettre d'apporter des réponses en termes de structuration de la filière « herbe », « herbe bio », de sa promotion et de sa valorisation (via un label par exemple), de connaissance des clients potentiels... une étude de marché en quelque sorte ! Pour conforter cette dynamique naissante sur le bassin Rhin-Meuse, l'agence de l'eau accompagne d'autres initiatives.

Pérenniser les débouchés

L'agence de l'eau a accordé une aide de 212 000 euros (soit 12% du montant total) à la société Sica Est Ali Bio située à Roville-devant-Bayon (54). Cette aide a permis l'acquisition de silos dans le cadre de la mise en place d'une unité de fabrication d'aliments biologiques pour le bétail, commercialisés par la suite. Concrètement, cet investissement a permis d'initier des conversions supplémentaires sur des surfaces significatives mais aussi de pérenniser les débouchés pour les producteurs de céréales et de protéagineux et de répondre aux besoins des éleveurs. Une étude avait permis d'optimiser la contribution du développement de cette filière sur la protection et la reconquête de la qualité de la ressource en eau. En effet, l'objectif était de localiser prioritairement de nouvelles conversions sur les zones à enjeu eau, et notamment les captages dégradés et les bassins versants à problèmes ; ce qui a été fait sur près de 700 hectares.

Au plus près des habitants

Au niveau du développement de circuits courts, l'agence de l'eau a participé au projet de l'association des producteurs bio d'Alsace du Nord en allouant une aide de 30 000 euros (soit 40% du montant total) à l'aménagement d'un bus de ville en un « marché bus ». L'idée est simple : proposer une offre de produits biologiques locaux et diversifiés répondant aux demandes des consommateurs et ce, au plus près

de leurs habitations. L'agence de l'eau a été particulièrement sensible à cette initiative qui encourage le développement de l'agriculture biologique en Alsace du Nord, territoire à enjeu eau (identification de plusieurs captages et aires d'alimentation prioritaires).

Soutien aux filières économiques

Sur l'exemple spécifique de l'agriculture biologique, l'agence de l'eau contribue au financement de la mesure agro-environnementale « conversion à l'agriculture biologique » qui consiste à verser une aide annuelle et surfacique sur une période de 5 ans. Ainsi, 300 euros par hectare sont attribués pour les grandes cultures ou 130 euros par hectare de prairie associé à un atelier d'élevage. Ces aides ont fortement augmenté en volume et en montant financier depuis 2015 pour représenter une très grande partie de l'implication de l'agence de l'eau sur les mesures agro-environnementales. Elles sont accompagnées par des animations spécifiques pour cibler ces mesures sur les zones à enjeu « eau ». Au-delà et pour les autres filières offrant la garantie de préservation ou de restauration de la ressource en eau (herbe, cultures énergétiques, cultures sans intrants...) des initiatives sont en cours pour multiplier les démarches de soutien aux filières. Pour atteindre cet objectif et ainsi multiplier les débouchés, l'agence de l'eau s'intéresse notamment aux acteurs du développement des filières respectueuses de la qualité de l'eau. En effet, le souhait majeur est à

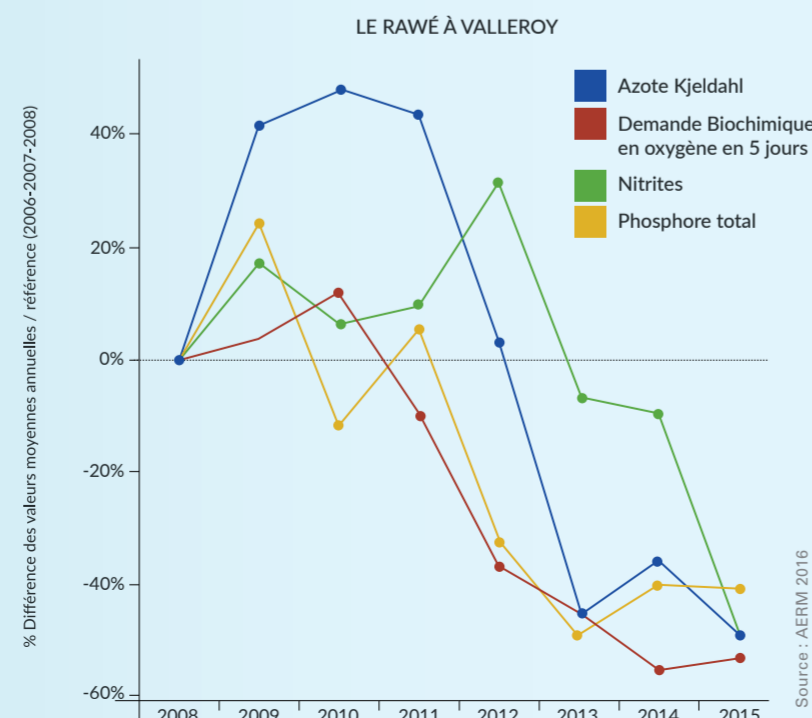


la fois d'établir de nouveaux partenariats (industries agro-alimentaires, grande distribution, grandes surfaces...) mais aussi d'élargir les actions de l'agence de l'eau en envisageant d'intégrer dans les aides, le financement des outils de développement, de production, de stockage, de transformation et de commercialisation (circuit de distribution, label...). Tous ces éléments actuellement à l'étude devraient servir à l'établissement d'un nouvel appel à projets « soutien aux filières favorables à la préservation de la ressource en eau » permettant d'enrichir les actions autour du développement de filières en lien avec la protection de la ressource en eau. Enfin et dans le même état d'esprit,

EN SAVOIR PLUS
Delphine Becker : delphine.becker@eau-rhin-meuse.fr

Pour quels résultats ?

Il est aujourd'hui encore difficile de mesurer l'impact des actions déjà réalisées sur la protection des captages ou la restauration des cours d'eau, l'inertie naturelle étant longue. En revanche, dans le domaine de l'assainissement, les résultats peuvent se mesurer rapidement. Sur le bassin du Rawé (54) par exemple, deux stations d'épuration ont été construites de 2010 à 2015. Il s'agissait d'une action prioritaire inscrite au titre du plan d'action territorialisé 2013. En analysant les mesures des paramètres classiques liés à la pollution domestique sur la période 2010-2015, les résultats montrent une diminution franche de la présence de ces molécules dans la rivière pour tendre désormais vers des seuils acceptables au regard des exigences de qualité d'eau à atteindre demandés par la directive cadre sur l'eau.



Eau nature et biodiversité

« Des moutons pour cultiver le terroir de la ville... »

Et si « pour compter les moutons » il n'était plus nécessaire de rejoindre le Larzac ou d'attendre le marchand de sable... l'association Clinamen (Seine Saint-Denis) réinvente l'agriculture urbaine pour entretenir les espaces verts. Elle développe ainsi des projets expérimentaux, financés par la coopérative « Les bergers urbains » qui porte le salariat de toute l'équipe grâce à la mise à disposition de son troupeau et de son matériel agricole. Des moutons pour remplacer les machines, plus sympathique, plus économique et surtout plus écologique.

À l'origine du projet une équipe de 5 utopistes aux profils divers et variés que rien ne prédestinait à cette entreprise : Julie-Lou, architecte de formation à l'enthousiasme communicatif, Pauline, paysagiste, Guillaume, développeur territorial en économie solidaire et sociale, Simone, ostéopathe et Valentin, paysagiste et surtout une volonté commune, donner vie à la réalité des moutons en ville. Conscients des freins et des limites mais aussi des enjeux écologiques, il leur est apparu essentiel de sortir des clichés à la fois du mouton outil ou du mouton gadget. La taille du troupeau doit être adaptée, la race rustique et surtout le projet doit intégrer une logique agricole autrement dit une conscience du rythme de la prairie et de l'animal.

Aujourd'hui le troupeau des bergers urbains qui compte une centaine de moutons n'a pas besoin de prospection pour trouver de nouveaux clients et assure de la production de laine, de lait et de viande... l'utopie est devenue réalité.

Des enjeux écologiques, sociaux et financiers

Ce pastoralisme urbain appelé également éco-pâturage ne signifie pas seulement parquer des animaux sur un terrain, mais également se préoccuper de la valorisation écologique du sol et de la végétation en place. Les sols sont ainsi naturellement fertilisés et valorisés, en adaptant la présence et le nombre d'animaux à chaque situation. Pour le bien-être des animaux et aussi pour le respect

de la biodiversité, le troupeau change régulièrement de terrain. Une technique essentielle pour éviter la fermeture des milieux et la perte de la biodiversité qui joue un rôle primordial dans l'écosystème. Une solution alternative à la gestion des parcs et jardins dans un contexte urbain qui s'adapte aux collectivités, écoles, hôpitaux et même aux entreprises à condition qu'elle soit pensée, réfléchi et qu'elle implique une coordination efficace entre les acteurs. Ce pâturage revêt une dimension sociale par la présence des animaux qui crée du lien entre l'homme et la nature, entre les territoires. Si besoin était de trouver un argument supplémentaire, la dimension économique permet quant à elle de réduire de 25% l'entretien mécanique.



Le troupeau change régulièrement de terrain.

Retrouvez l'intervention de Julie Lou Dubreuilh dans le cadre du colloque «Ville et Eau» sur : www.eau-rhin-meuse.fr

Des cours d'eau comme symbole d'un paysage

La communauté de communes Terres de Granite (88) s'est lancée depuis 2010 dans un vaste projet de restauration des cours d'eau qui font la fierté de son secteur. Au-delà des kilomètres restaurés et du nombre d'ouvrages effacés, c'est une nouvelle voie qui s'ouvre, attirant dans son sillage d'autres collectivités pour restaurer ce patrimoine naturel remarquable du massif Vosgien.

Territoire bucolique par excellence, le secteur des Hautes-Vosges est jalonné par de nombreux cours d'eau. «Nous sommes un secteur touristique, les cours d'eau qui jalonnent notre territoire font partie intégrante du paysage et jouent le rôle de réservoirs biologiques. Il nous semblait donc important de les restaurer, pour répondre d'une part aux enjeux de continuité écologique et d'atteinte du bon état des eaux, mais également pour qu'ils puissent répondre aux besoins de la population ainsi qu'aux nouvelles orientations de développement économique et touristique du territoire» explique Mathieu Zuarella, chargé de mission à la communauté de communes Terres de Granite.

Une sensibilisation « grandeur nature »

75 ouvrages rythment les 90 kilomètres de ces cours d'eau de montagne. Sur la Moselotte, c'est un ouvrage tous les 2 kilomètres. 90% d'entre eux sont abandonnés du fait des évolutions des pratiques agricoles ou industrielles. Si les ouvrages témoignent d'une histoire du passé, ils sont, pour 21 d'entre eux, un frein

à la libre circulation des poissons et des sédiments. «Nous sommes conscients des enjeux économiques et sociologiques que suppose le projet de restauration, c'est pourquoi nous avons effectué un travail de médiation et de sensibilisation auprès des personnes impactées. Nous les avons rencontrés individuellement. La définition des actions a quant à elle été actée en comité de pilotage qui associe les élus locaux, les associations de pêche locales, des usagers, la fédération de pêche des Vosges, l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, le conseil départemental des Vosges, la direction départementale, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et un maître d'œuvre. Afin de sensibiliser plus largement la population, il a été décidé de proposer une première année « vitrine » sur les 12 kilomètres du Bouchot afin de présenter, « grandeur nature », un échantillon des opérations programmées. «Les retours ont été positifs, nous avons donc continué sur la Moselotte où trois seuils ont été effacés pour rétablir la continuité écologique.»

Montrer l'exemple

En tout, ce seront 50 kilomètres sur les 90 que compte le secteur, qui seront restaurés. Malgré les difficultés rencontrées, le bilan est déjà aujourd'hui positif. «Nous avons

conscience que ce programme permettra peut-être à d'autres collectivités d'emprunter le même sillage afin d'offrir aux habitants un environnement et une ressource de qualité».

EN SAVOIR PLUS.
Philippe Russo : philippe.russo@eau-rhin-meuse.fr



Le Bouchot a été le premier cours d'eau du secteur à bénéficier de ce vaste programme de restauration.

Eau et sensibilisation du public

La cuisine au service des milieux aquatiques

Le parc naturel régional des Vosges du Nord (67) a construit un programme de médiation et de sensibilisation autour des milieux aquatiques avec le soutien de l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Pour toucher un public néophyte, la structure regorge d'astuces et n'hésite pas à associer gourmandise et sensibilisation autour d'ateliers culinaires par exemple. Entretien avec Alban Cairault, médiateur au sein du parc naturel.



Les ateliers culinaires, un bon moyen de sensibiliser un public néophyte.

RHIN-MEUSE INFOS (RMI) :
Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur votre programme de médiation ?

ALBAN CAIRAULT (AC) :

Les cours d'eau qui jalonnent notre secteur sont caractérisés par une eau très pure qui abritent une faune et une flore aquatiques emblématiques et précieuses. Nous avons mis en place depuis une dizaine d'années un vaste programme de restauration de ces cours d'eau, dont certains ont été modifiés ou malmenés par les activités humaines (industries, irrigation-

drainage, étangs...). Ce programme de médiation appelé «Jetons-nous à l'eau !» a pour objectif de sensibiliser le grand public sur la valeur patrimoniale de ces cours d'eau et de les inciter à les protéger et à mieux les intégrer dans leur projet d'aménagement ou d'entretien.

(RMI) :
C'est ambitieux ! Comment faites-vous pour toucher et intéresser le grand public ?

(AC) :

Le grand public est un public difficile à atteindre. Nous avons pris le

parti de mêler l'utile à l'agréable en organisant, entre autres, des conférences-ateliers culinaires. Les participants sont tout d'abord sensibilisés aux pollutions et problèmes rencontrés sur le secteur, puis à la faune piscicole des cours d'eau et à leur fonctionnement et aux plantes qui s'épanouissent dans les zones humides ou au bord des cours d'eau. Ils en dégustent même certaines ! Ils apprennent ensuite à les utiliser dans leur cuisine au quotidien en réalisant un plat en groupe : papillotes de truites et tartinade d'ortie. Nous travaillons en collaboration avec

un restaurateur et un pisciculteur local. Ce dernier fournit truites ou écrevisses à pattes rouges élevées par des pisciculteurs qui ont des pratiques en adéquation avec la sensibilité des milieux. S'en suit évidemment une dégustation en groupe !

(RMI) :
Quel bilan tirez-vous de ces actions originales ?

(AC) :

Les ateliers culinaires, les ciné-débats, les chantiers participatifs, les ateliers photos ou dessins intéressent un public néophyte, et c'est là tout l'enjeu. Cela

nous permet d'établir un premier contact avec des personnes que nous n'aurions jamais attirées avec de simples animations nature et d'amorcer certains projets pouvant les concerner. En 2015, nous avons sensibilisé 1 250 personnes dont 750 scolaires et 280 «grand public» à travers nos différentes actions. Les 231 autres sont des élus ou associations de pêcheurs avec qui nous travaillons par le biais de chantiers participatifs.

EN SAVOIR PLUS.
Olivier Rouganne : olivier.rouganne@eau-rhin-meuse.fr

Eau et pollution

« Des alternatives au tout tuyau pour mieux gérer les eaux pluviales »

Faire évoluer les mentalités, changer les habitudes, initier une prise de conscience pour des solutions économiques et écologiques en portant à la connaissance des acteurs des techniques alternatives, voilà ce que l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est fixée comme objectif. Dans ce but, elle lançait en juillet 2015, un appel à projets pour promouvoir la gestion intégrée des eaux pluviales : 45 initiatives valorisées.

Un bilan rapide permet de constater aujourd'hui que les techniques pronées après-guerre ne répondent plus toujours aux enjeux actuels. La gestion des eaux pluviales au sein de réseaux aux capacités finies, loin des habitations, génère des pics de pollution et provoque des inondations. Par ailleurs l'urbanisation grandissante induit une émission de pollution liée aux eaux de ruissellement que l'on retrouve dans les cours d'eau. Les polluants contenus dans les eaux pluviales suite à leur ruissellement sur les surfaces urbaines, ainsi que leur concentration dans les réseaux sont aujourd'hui une préoccupation majeure.

Gérer l'eau de pluie au plus près d'où elle tombe

Pour remédier à ces différentes problématiques, une solution s'impose : la gestion intégrée des eaux pluviales ou comment gérer l'eau de pluie au plus près d'où elle tombe, chez le particulier ou à l'échelle d'un quartier. De nombreuses techniques existent, souvent simples, empreintes de bon sens et qui présentent une efficacité de traitement et d'abattement volumique avérée et mesurable. Le

contexte réglementaire incite par ailleurs les collectivités à ne plus évacuer les eaux pluviales au sein des réseaux et à mettre en place une réelle gestion de ces dernières. Enfin il s'agit le plus souvent de solutions économiques, en intégrant les coûts de fonctionnement et la durée de vie des ouvrages. Une étude de l'Eurométropole de Strasbourg (67) à l'échelle d'une commune a montré un coût 3 fois inférieur entre une solution traditionnelle et une solution intégrée à l'aménagement urbain.

L'appel à projets

Ainsi dans le cadre de l'appel à projets «Gestion intégrée des eaux pluviales dans les projets d'aménagement» qui a remporté un succès certain, 52 candidatures ont été déposées représentant 166 hectares d'aménagement. 45 ont été retenues pour un montant global de travaux de 40 millions d'euros dont 5,8 millions d'euros liés à la gestion intégrée des eaux pluviales avec un financement de l'agence de l'eau à hauteur de 2,6 millions d'euros.

L'agence de l'eau a distingué 3 niveaux selon l'intérêt des projets qui induiront une modulation des niveaux d'aides : 20%, 70% et 80%.

3 candidatures ont été considérées «remarquables» et bénéficient ainsi d'une aide à hauteur de 80%. Le premier projet porté par le syndicat des eaux et de l'assainissement d'Alsace-Moselle (67) regroupe 19 communes sur la plaine du Rhin. Il comprend une phase d'animation et d'étude de mise en valeur de la gestion intégrée des eaux pluviales, la mise en place de 1 200 cuves de récupération des eaux de pluie pour les parti-

culiers, le déracordement de grandes surfaces commerciales ou d'activités et un guide d'information des élus. Le second projet d'étude porté par l'association Néomys (54) porte sur la valorisation de la biodiversité dans les ouvrages de gestion intégrée. Enfin, le troisième projet soutenu par la commune d'Holving (57), 1 257 habitants, envisage la gestion intégrée à l'échelle d'un quartier avec notamment

l'infiltration et le stockage des eaux pluviales dans des structures de chaussée poreuses et « réservoir », des dispositifs de réutilisation des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts et aires de jeux... La gestion intégrée des eaux pluviales devient petit à petit une réalité sur le bassin Rhin-Meuse. Un développement que l'agence de l'eau continuera à accompagner.

GESTION ALTERNATIVE DES EAUX PLUVIALES

BASSIN RHIN-MEUSE

1/3 des actions
pour reconquérir la qualité de l'eau concernant la réduction des flux par temps de pluie

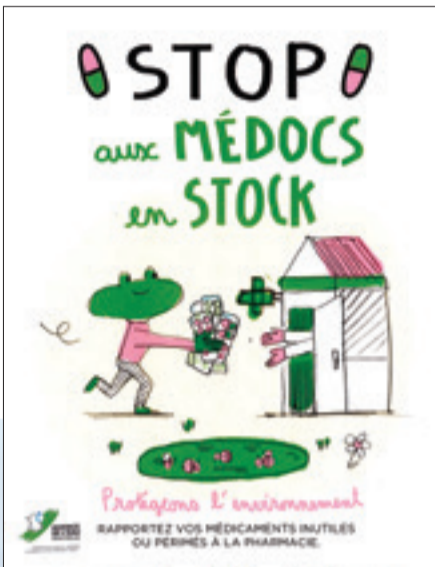
Développement des techniques alternatives des initiatives récentes

Les 4 grands principes

- GÉRER LA PLUIE LÀ OÙ ELLE TOMBE**
- RÉDUIRE LES VOLUMES ET LES DÉBITS REJETÉS AU RÉSEAU ET AU MILIEU NATUREL**
- INTÉGRER L'EAU DANS LA VILLE**
- ASSUMER L'INONDABILITÉ DU TERRITOIRE EN LA CONTRÔLANT**

Eau et santé

Des médicaments bons pour les cours d'eau



Des professionnels de la santé se mobilisent dans les Vosges pour généraliser des ordonnances moins toxiques pour l'environnement et les cours d'eau. Ils veulent ainsi modifier les pratiques des médecins, pharmaciens... tout en impliquant les patients et l'ensemble de la population.



L'opération originale menée à Remiremont vise à modifier les prescriptions médicales en privilégiant des molécules moins toxiques pour l'environnement.

Dans le pays de Remiremont (88), les médecins, pharmaciens et vétérinaires sont invités à une démarche unique en France, celle de l'éco-prescription. « Nous allons les sensibiliser pour dire quand c'est possible, et à efficacité thérapeutique égale, que l'on peut utiliser un médicament qui aura une moindre toxicité pour l'environnement » explique Patrick Bastien, médecin à Gérardmer et président de l'association pour l'optimisation de la qualité des soins (ASOQS) à l'origine de cette démarche d'inspiration suédoise. Ce qui est clairement visé c'est de diminuer les résidus de médicaments (anti inflammatoires, anxiolytiques, anti épileptiques) retrouvés dans l'environnement et les cours d'eau, du fait de leurs caractéristiques propres de leur non dégradation par les filières d'épuration. Les concentrations en résidus de médicaments, considérés comme des polluants émergents, sont le plus souvent très faibles mais leur impact sur les écosystèmes aquatiques ne sont pas encore très bien identifiés et quantifiés.

Associant à la fois l'expertise scientifique et médicale des professionnels de santé et les compétences d'animation et de communication du pôle d'équilibre territorial et rural du pays de Remiremont et de ses vallées, l'étude d'une durée de 2 ans, sensibilisera à la fois les quelque 55 000 patients potentiels et les médecins, pharmaciens et vétérinaires.

« Stop aux médocs en stock »

Le dispositif national Cyclamed sera renforcé sur l'ensemble du département des Vosges afin d'augmenter le volume de médicaments non utilisés récupérés et de fait non rejetés dans l'environnement via les eaux usées. « Sur notre zone d'expérimentation, un médecin et un pharmacien seront chargés d'informer leur pairs quant à ce dispositif. Ils auront pour cela comme mascotte une grenouille ravie que l'on se préoccupe de la bonne santé de son environnement ! » souligne Patrick Bastien. C'est une démarche essentielle pour que les patients soient sensibilisés à l'impact des médicaments sur la qualité de l'eau.

Des molécules de remplacement

De leur côté, les professionnels de la santé disposeront d'une liste de molécules à indice PBT les plus élevées (publiée par le Stockholm county concil) c'est-à-dire qui croisent les notions de persistance environnementale, de bioaccumulation et de toxicité pour l'environnement, avec en complément une liste des molécules de remplacement existantes. « Ce sont également des professionnels qui iront à la rencontre de leurs confrères, en les incitant à modifier leurs prescriptions médicales en privilégiant ces molécules, tout en garantissant bien entendu la santé de leurs patients. Un suivi de la qualité de l'eau est prévu au niveau des stations d'épuration en six endroits dans la vallée de la Moselle et de la Moselotte. »

Pour l'agence de l'eau, principal partenaire financier de cette opération, le champ d'investigation ainsi ouvert permettra de comprendre comment démultiplier cette initiative et permettra d'apporter une réponse concrète pour la mise en œuvre du plan national « Micropolluants ».

EN SAVOIR PLUS : Claire Riou claire.riou@eau-rhin-meuse.fr



→ RETOUR SUR L'ANNÉE 2015 DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Tous les temps forts de l'établissement, ses missions, l'exécution de son budget sont à retrouver au fil des pages. Il est complété par les indicateurs du contrat d'objectifs signé avec le ministère en charge du développement durable.

Rapport d'activité 2015. Agence de l'eau Rhin-Meuse. 52 pages. Juillet 2016



→ GUIDES DES AIDES

Le 10^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse a été révisé pour les années 2016-2018. L'ensemble des nouvelles dispositions sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016. Afin de soutenir les projets de ses nombreux partenaires (collectivités, industriels, artisans, agriculteurs, associations) l'agence de l'eau met à leur disposition les guides des aides illustrés par acteurs. Ces guides sont disponibles en téléchargement sur le site internet dans la rubrique 10^e programme.

L'agence de l'eau Rhin-Meuse aide les petites entreprises, l'artisanat... (2 volets) – L'agence de l'eau Rhin-Meuse aide les communes et leurs groupements (4 volets) – L'agence de l'eau Rhin-Meuse aide les agriculteurs (2 volets) – L'agence de l'eau Rhin-Meuse aide les industriels (grandes et moyennes entreprises) (3 volets) – L'agence de l'eau Rhin-Meuse aide les associations (2 volets). Juillet 2016



→ LA LOI POUR LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA NATURE ET DES PAYSAGES

La loi biodiversité a été adoptée le 20 juillet 2016. Elle a pour ambition de protéger et de valoriser notre patrimoine naturel pour faire de la France le pays de l'excellence environnementale et des croissances verte et bleue. Ce document de 4 pages présente de manière synthétique les grandes avancées de la loi et des actions qui l'accompagnent.

Synthèse de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Direction générale de l'aménagement du logement et de la nature. Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer 4 pages. Août 2016



→ LES ADVENTICES EN MILIEU URBAIN. FICHES DE RECONNAISSANCE

La Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Alsace (FREDON) en partenariat avec l'agence de l'eau Rhin-Meuse propose aux gestionnaires d'espaces (voiries, espaces verts...) un recueil de 32 fiches pour identifier les plantes indésirables en milieu urbain. Au travers de ce document, la FREDON Alsace soumet un réel outil de reconnaissance de ces plantes et fournit des conseils pour prévenir et limiter leur installation, tout en utilisant des techniques alternatives aux pesticides.

Les adventices en milieu urbain. FREDON Alsace Agence de l'eau Rhin-Meuse. 35 pages. Avril 2016



→ ÉVALUER LES FONCTIONS DES ZONES HUMIDES

Ce guide de la collection « Guides et protocoles » de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) s'adresse à un public technique tel que les maîtres d'ouvrages, bureaux d'études, services de l'État, collectivités locales... en charge de la réalisation, de l'instruction de dossiers « loi sur l'eau » portant sur les zones humides. Cette méthode d'évaluation, rapide à mettre en œuvre sur le terrain, permet en outre de vérifier que certains principes de la compensation écologique sont bien respectés.

L'application de la méthode se fait via un tableur téléchargeable sur le site internet de l'ONEMA.

Guide de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides. ONEMA. 190 pages. Mai 2016



→ GUIDE TECHNIQUE RELATIF À L'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DES EAUX DE SURFACE CONTINENTALES (COURS D'EAU, CANAUX, PLANS D'EAU)

Le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la mer a publié un guide technique servant de base aux évaluations de la qualité des eaux de surfaces continentales (cours d'eau, canaux, plans d'eau). Il vise à fournir les éléments nécessaires à une application harmonisée des règles définies par l'arrêté ministériel du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface. Le document de 84 pages détaille les règles d'évaluation de l'état écologique des cours d'eau en mesurant la population d'invertébrés, de diatomées, de poissons mais également les règles d'évaluation de l'état chimique de ces eaux de surface. De nombreuses annexes complètent et illustrent les recommandations du document.

Guide technique « Évaluation de l'état des eaux de surface continentales » (cours d'eau, canaux, plans d'eau). Direction générale de l'aménagement du logement et de la nature. 84 pages. Mars 2016

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

www.eau-rhin-meuse.fr

